

LA LETTRE DU HERISSON

BIMENSUEL

N° 1

30 AVRIL 1984

SOMMAIRE

. EDITORIAL	2
. POURQUOI FAUT-IL VENIR A L'ASSEMBLEE GENERALE ? (1,2,3 JUIN à VICHY)	3-4
. TOURISME ET LOISIRS	5-6
- Poisson d'Avril	
- U L M	
- Enduro des sables	
- Loi sur les sports	
- Parking et touristes	
- Camping-caravaning, nouvelle réglementation	
. DEUX MILLIONS DE FRANCS POUR L'OURS : UN PREMIER PAS IMPORTANT VERS LA SAUVEGARDE DE CETTE ESPECE	7
. LES ASSOCIATIONS ONT LE DROIT A LA PAROLE POUR LES DATES D'OUVERTURE	7
. MOTION SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS	7
. CHASSE A LA TOURTERELLE : C'EST RAPE !	8
. UN ARRETE DE TROP	8
. LOI PECHE : CA VA TRES MAL	8
. LE PLOMB DANS L'ESSENCE : CA VA MAL	8
. VIE ASSOCIATIVE	8
. ENERGIE - MOTION SUR LE BARRAGE STEP	9
. STAGES FFSPN	9
. MANIFESTATIONS EUROPEENNES	9
. LINDANE	10
. LE CAMP DE LA VALBONNE	10
. DIX ANS DE POLITIQUE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT	11
. RIVES ET RIVAGES	11
. LA SITUATION FORESTIERE EN EUROPE ET DANS LE MONDE	12
. PLUIES ACIDES - UNE SOLUTION EUROPEENNE S'IMPOSE	12
. SUEDE - ZONES HUMIDES EN DANGER DANS LE SUD	12



Editorial

Monsieur le Président,

Depuis maintenant 5 ans, la FFSPN vous expédie régulièrement des informations utilisables pour l'information de vos responsables et pour vos revues.

En 5 ans, le système a évolué. La quantité de documents envoyés d'abord a été multipliée par deux ces deux dernières années. Ensuite l'efficacité, nous avons constaté d'abord que le nombre de lecteurs a augmenté dans des proportions considérables, et qu'ensuite ces informations étaient de plus en plus reprises dans les bulletins d'associations.

La technique, elle, a peu évolué. A part l'utilisation de feuilles de couleur, et parfois la réduction, la présentation est la même qu'il y a 5 ans. Des textes, quelquefois peu lisibles, et un poids important de papier (ce qui a des répercussions sur le coût du port postal) sont les principaux inconvénients de la formule.

La FFSPN a consacré plus de 140.000 Francs à ces envois en 1983.

Nous avons décidé d'essayer une nouvelle formule qui produirait des textes plus lisibles et consommeraient moins de papier.

C'est la raison pour laquelle vous recevez ce premier numéro de la "Lettre du Hérisson". Elle est imprimée et de présentation plus soignée. Vous pourrez reprendre directement ces textes pour vos revues sans avoir à les recomposer et ce sera plus facile à lire.

Cette présentation est une expérience. Nous attendons donc avec impatience vos remarques, critiques et suggestions.

La parution de cette lettre est prévue tous les 15 jours. (Une seule en juillet et août).

Espérant que cette nouvelle formule vous conviendra, nous vous prions, Monsieur le Président, de croire en l'expression de nos sentiments distingués.

*J.P. LE DUC
Secrétaire Général*

ASSEMBLEE GENERALE

POURQUOI FAUT-IL VENIR A L'ASSEMBLEE GENERALE (1-2-3 JUIN - VICHY)

Agriculture et nature, deux termes qu'on a voulu rendre antagonistes au nom de la productivité. Il s'agit là d'une vision très déformée mais soigneusement entretenue, de sorte qu'on est arrivé à une certaine représentation mentale d'une nature qu'il faut absolument détruire si l'on veut produire ! A nous de gagner la bataille de la vérité.

UN ENJEU ESSENTIEL

L'enjeu en vaut la peine puisque plus de 60 % du territoire dépendent des agriculteurs. L'avenir du paysage, avec le maintien des arbres, des bosquets, des marais, de leur flore et de leur faune, sera celui qui est façonné par les techniques agricoles actuelles. Soyons assez forts et organisés pour nous exprimer sur ces sujets, face à des organismes professionnels bien structurés. Nous ne serons crédibles que si nous sommes concrets. C'est le pari du Réseau "Agriculture".

DIRE CE QU'IL FAUT DIRE

Son langage se veut réaliste et, pour éviter les blocages, il a banni un certain nombre de termes qui risqueraient de le cataloguer dans "le protectionnisme", "le biologique" au rang des clichés faciles. Au travers des groupes de travail qui le constituent, c'est l'ensemble des grands problèmes qui ont été abordés avec leurs incidences économiques, sous forme de constats de situations et de propositions de changement.

IL FAUT ETRE NOMBREUX POUR AVOIR DU POIDS

Pour leur donner une force de frappe, si l'on peut dire, nous devons être nombreux à l'Assemblée Générale. Nous montrerons, ainsi, notre volonté, face aux pouvoirs publics ; nous essaierons de faire que les options prises changent et que l'Agriculture soit plus respectueuse de sa vraie vocation.

LES OPTIONS, c'est-à-dire :

- *tout ce qui concerne l'aménagement de l'espace rural, des opérations de remembrement à celle de drainage, en passant par le problème foncier et ses répercussions sur le devenir de la "campagne"*
- *tout ce qui concerne les raisons de l'endettement des agriculteurs, de la mécanisation à l'utilisation de produits qui augmentent les coûts intermédiaires, avec leurs conséquences sur la pollution des milieux*
- *tout ce qui est relatif au maintien des petits et moyens agriculteurs en place, à leur formation, à leurs difficultés de trouver des successeurs, d'origine rurale ou non*
- *tout ce qui concerne les prix et leurs rapports avec une certaine internationalisation de l'agriculture*
- *tout ce qui traite du maintien de la diversité des cultures à travers les régions en citant quelques exemples, et de la relance des petites productions dans une France qui finit par tout acheter à l'étranger*
- *tout ce qui soutient ces petites productions, c'est-à-dire la recherche de nos anciennes variétés et races locales, les possibilités de les conserver et de les utiliser à travers un réseau*

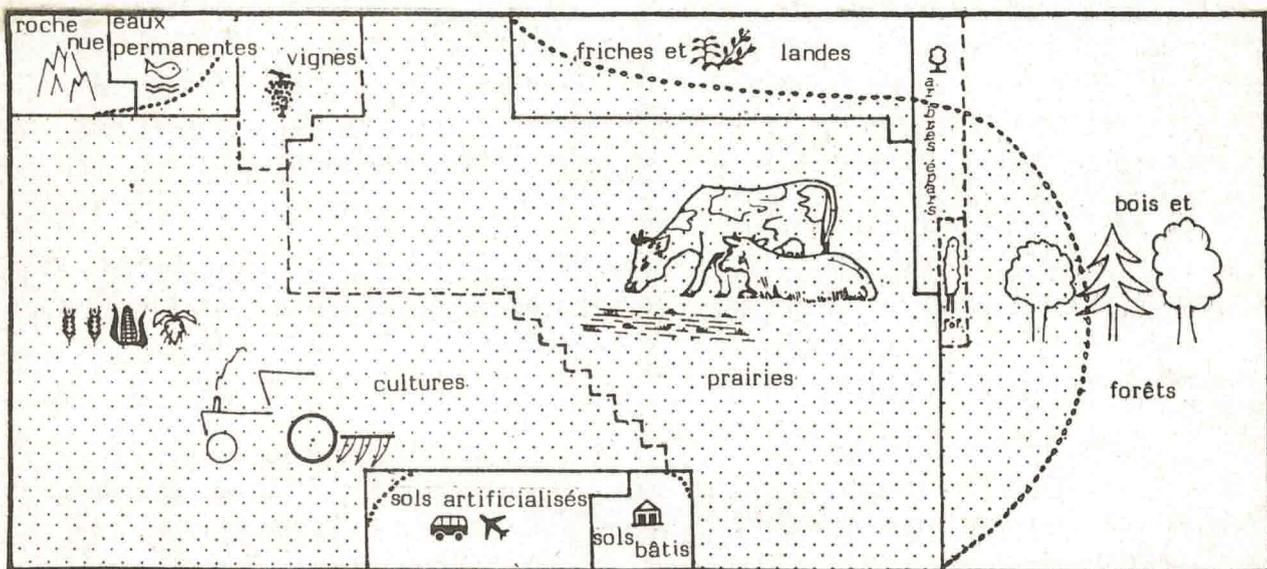
AGRICULTURE

- enfin, la participation de l'agriculture à un autre tourisme, plus enrichissant.

N'oublions pas que le Réseau "Agriculture" ne ferme pas ses portes avec l'Assemblée Générale mais qu'il se veut opérationnel, interlocuteur des agriculteurs et de leurs représentants, de leurs conseillers et de leurs enseignants. Il essaiera de faire passer nos concepts à tous ces niveaux.

L'AGRICULTURE C'EST UN PROBLEME QUI NOUS CONCERNE TOUS. DONC NOUS DEVONS TOUS ETRE A VICHY LES 1-2-3 JUIN PROCHAIN.

QUE TOUS LES MEMBRES DE NOS ASSOCIATIONS REGARDENT CETTE IMAGE



□ = environ 500 km²

REPARTITION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN EN SURFACES PROPORTIONNELLES

A LEUR USAGE ET ZONE D'INFLUENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LA

GESTION DE CES ESPACES EN 1980

Source: BIMA - SCEES

QUAND ILS DEFENDENT LES MILIEUX DE LA NATURE, ILS LES TROUVENT PRESQUE TOUJOURS OCCUPES PAR LES AGRICULTEURS. ALORS, INTERESSEZ-VOUS AU THEME AGRICULTURE ET PROUVEZ-LE AU PAYS EN VENANT NOMBREUX A L'ASSEMBLEE GENERALE

VICHY 1-2-3 JUIN

TOURISME - LOISIRS

U. L. M.

Un brevet de pilote d'ULM vient d'être rendu obligatoire pour tous les pratiquants de cette activité : un arrêté est publié au J.O. du 16/3 par le ministère des transports. Un questionnaire est prévu sous forme d'une épreuve écrite. Une période de transition, limitée au 16 juin 1984, donne le temps à tous de passer ces épreuves. Au-delà de cette date tous les pilotes d'ULM devront détenir ce diplôme. Puisse cette décision contribuer à limiter les nuisances de ces engins.

Une réglementation précise existe concernant les ULM sur les aires de décollage utilisées par ces engins. Le réseau Tourisme la met à votre disposition : demandez la lui.

ENDURO DES SABLES

Copiant la commune du Touquet et son enduro, plusieurs communes préparaient leur course sur leurs dunes et plages. Désormais, cela ne sera plus possible: le préfet du Pas-de-Calais s'est engagé publiquement à ne plus donner les autorisations (seule exception, l'enduro du Touquet!). Nord-Nature a en effet réussi à le convaincre ainsi que les autorités compétentes au cours de 2 réunions consacrées à l'environnement en général, et pas spécialement à l'enduro. Un exemple à suivre.

POISSON D'AVRIL ?

L'expression "CONSOMMER LA NATURE" était souvent appliquée au Tourisme dans son sens figuré. Aujourd'hui, elle doit l'être aussi au sens propre ; la preuve en sont les deux communiqués suivants :

Un produit qui monte : la pêche à la ligne.

La Haute-Vienne lance des stages de pêche à la mouche.

On s'aperçoit bien tard que la pêche à la ligne en rivière constitue un produit touristique de grande valeur. Et pourtant c'est sans aucun doute notre premier produit ... et un des plus performant. Avant même que l'on ne prononce le mot tourisme, il y a sans doute plus de cent ans, des messieurs juchés sur des vélos, un fagot de bambou refendu accroché au cadre, quittaient le samedi soir les villes et les banlieues pour aller à la pêche. C'est ainsi que la pêche à la ligne a, sans aucun doute, précédé toute autre forme de loisirs touristiques, permis la naissance du camping, car de nombreux pratiquants couchaient au bord de l'eau enroulés dans une couverture, et assuré la création, puis le maintien d'une grande quantité d'auberge et de petits hôtels de villages.

Mais tout cela faisait si foncièrement partie du paysage de nos campagnes qu'on l'avait oublié. M. Carraz, qui est pêcheur lui-même vient de donner ses lettres de noblesse à la pêche touristique française en effectuant l'ouverture, une ouverture malheureuse d'ailleurs, mais l'essentiel ce n'est pas le poisson, c'est le grand bol d'air, dans le département du Doubs.

L'idée était dans l'air, depuis quelques temps, de nombreuses régions ont compris qu'il y avait là un gisement à exploiter, l'Union nationale des Fédérations d'Associations de pêche et de pisciculture a, pour sa part, mis en place une commission chargée d'étudier le problème, tandis que M. Carraz a chargé d'une enquête un président d'associations.

La dernière initiative spectaculaire en date, et qui a valeur d'exemple, a eu pour cadre une conférence de presse donnée en la Maison du Limousin à Paris. Il y avait là plusieurs élus, le Président de la Fédération départementale des AAPP et le docteur Alain Chambaud, un "fan" de la pêche à la mouche, qui a accepté de coordonner l'organisation de stages dans une petite commune à 30 kms de Limoges, Pierre-Buffière située dans un vrai pays d'eau tout près de six rivières réputées : La Roselle, la Ligoure, le Blanzon, la Breuilh, la petite et la grande Briance.

Les stages auront lieu en début et en fin de saison, ils dureront une semaine, s'adresseront aux débutants ou aux pêcheurs déjà "débrouillés". Les stagiaires et leurs accompagnateurs, épouses ou époux car c'est parfois les dames qui s'intéressent à la pêche, seront logés dans une minuscule auberge rurale de 10 chambres. On pêchera, mais on suivra aussi des conférences techniques, on apprendra à monter des mouches, on rencontrera de grands "moucheurs". Les accompagnatrices ou accompagnateurs pourront suivre des stages d'artisanat, se promener en calèche, suivre des conférences sur la médecine populaire du Limousin.

L'ensemble du programme est pris en main par des sociétés de pêche et un OT/SI intercommunal : "Le Groupement d'intérêt touristique Briance-Ligoure".

Les responsables de la conférence de presse, ont ajouté que le stage était une chose, mais qu'il était possible aussi, de pêcher tout simplement dans tout le département: des Hôtels de pêche, des moulins de pêche, des gîtes ruraux tout près d'une rivière et dont la liste peut être fournie par "Réservation-Loisirs Accueil du Limousin" (Creuse - Haute-Vienne) 16 place Jourdan, 87000 Limoges ([55] 34.70.11. - télex 580915 CECOMEX) sont à la disposition des amateurs. Enfin, pour couronner le tout, les participants à la conférence de presse furent conviés à un buffet de poissons dressés par 5 "chefs" limougeaux, et devant lequel il était bien difficile de résister : avec ses terrines d'écrevisses au foie gras et crème fouettée, sa mousse de lanches, ses carpes farcies, ses brochets en gelée ...

La pêche est un atout pour de nombreuses régions françaises. Là aussi la question se posera très vite : Comment allier promotion particulière ... et promotion générale ?



M. CARRAZ PÊCHE...ET LANCE LES RELAIS DE SAINT PIERRE

ONI - Goumois - En France grâce à ses 250.000 km de cours d'eau et ses quelques 60 espèces de poissons est l'un des plus beaux domaines piscicoles d'Europe, auquel le tourisme commence tout juste à s'intéresser. Afin de mieux montrer cette nouvelle voie, M. Carraz, passionné de pêche, est venu lui-même faire l'ouverture de la saison à Goumois. La partie de pêche du ministre correspondait également au lancement d'une nouvelle gamme de produits sous la forme d'une fédération d'hôtels spécialisés sur les cours d'eau de première et seconde catégorie et qui apportent aux pêcheurs et à leur famille une série de prestations. Cette fédération, qui regroupe 40 hôtels, a trouvé son origine à Goumois (Haut-Doubs) Il s'agit des Relais de St Pierre, dont les atouts sont le tourisme vert et l'accueil.

Il est clair que les pêcheurs "font feu de tous bois" actuellement et réussissent (autre exemple, la loi sur la pêche).

Nous assistons ainsi à la mise en place d'une nouvelle chaîne alimentaire : PISCICULTEURS-POISSONS EN RIVIERE-PÊCHEURS

Remarquons au passage que pisciculteurs et pêcheurs sont réunis dans les mêmes fédérations.

Alors poisson d'avril ? Hélas, non !

TOURISME - LOISIRS

LA LOI SUR LES SPORTS

Madame le Ministre, Délégué au Temps Libre, à la Jeunesse et au Sport, a déposé le 11 Avril devant l'Assemblée Nationale un projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (A.P.S.)

De nombreuses modifications à cette loi ont déjà été proposées tant par les associations concernées que par le Sénat; en particulier, on ne doit pas assimiler l'un et l'autre les deux grands mouvements que sont le sport d'une part et les activités de plein air d'autre part.

Or, dans son état actuel, ce projet de loi qui veut concerner l'ensemble des activités sportives (du loisir sportif au sport haut niveau) n'est bien adapté qu'aux seules activités sportives.

Le rapport publié le 10 avril de Monsieur Hage, Président de la Commission sur les A.P.S. renforce cette tendance: l'article 13 stipule que "les fédérations sportives sont investies d'une mission de service public et chargées de promouvoir l'éducation par les A.P.S., de développer et d'organiser la pratique des A.P.S."

Les associations de protection de la nature participent comme beaucoup d'autres organismes à la pratique des activités physiques et activités de pleine nature. Elles ne se sentent pas concernées par cette loi: celle-ci veut leur imposer un mode de fonctionnement inadéquat à leurs pratiques sous peine de les mettre hors-la-loi.

Les associations de protection de la nature demandent donc que les A.P.S. auxquelles elles contribuent pour une part importante ne dépendent clairement pas de cette loi.

La F.F.S.P.N. est intervenue le 12 Avril auprès de quelques députés de groupes et commissions parlementaires pour leur présenter ces arguments et demander leur soutien afin que les amendements nécessaires soient acceptés.

PARKING ET TOURISTES

Un décret signé par quelques-uns de nos ministres va encore inciter les communes à construire.

Art.1 - Figurent sur la liste annuelle des bénéficiaires de la dotation particulière instituée par l'article 10 de la loi du 29 décembre 1983 susvisée les communes de moins de 2000 habitants pour lesquelles le rapport entre la population touristique journalière déterminée dans les conditions fixées à l'article 2 ci-dessous et leur population permanente est au moins égal à 1,5.

Art.2 - La population touristique journalière d'une commune est déterminée par le nombre des emplacements de stationnement publics aménagés et entretenus sur son territoire.

Pour l'application de l'alinéa qui précède:

1°) Les emplacements de stationnement prévus et individualisés pour les voitures particulières sont affectés du coefficient 4;

2°) Les emplacements de stationnement prévus et individualisés pour les autocars sont affectés du coefficient 50.

Ainsi une commune de 1000 habitants, désirent bénéficier de cette dotation, devra entretenir un parking pour voitures particulières d'au moins 375 places: elle sera donc tentée de réaliser un tel parking, même s'il ne doit jamais être rempli! Encore de nouvelles difficultés en perspective!

STAGES NATURE : UN TUYAU UTILE

Il est parfois difficile de recruter des stagiaires et encore plus de les rentabiliser. Une large diffusion peut vous faciliter la tâche; envoyez vos informations à la "Gazette Officielle du Tourisme" (M. Yves BENASSI, 8 Villa des Fleurs 92400 COURBEVOIE). Tous les milieux touristiques seront touchés!

CAMPING, CARAVANING: NOUVELLE REGLEMENTATION

Article * R. 443-3.

Le stationnement des caravanes, quelle qu'en soit la durée, en dehors des terrains aménagés peut être interdit par arrêté dans certaines zones, pour les motifs indiqués à l'article R. 443-10, à la demande ou après avis du conseil municipal.

Article * R. 443-6.

Le camping est librement pratiqué, hors de l'emprise des routes et voies publiques, dans les conditions fixées par le présent chapitre, avec l'accord de celui qui a la jouissance du sol, sous réserve, le cas échéant, de l'opposition du propriétaire.

La tente est explicitement autorisée partout, et la caravane n'est pas interdite: faible nuance. On sera souvent tenté de se passer de l'accord du propriétaire qu'on aura du mal à trouver.

Article * R. 443-1.

La pratique du camping en dehors des terrains aménagés peut être interdite par arrêté dans certaines zones, pour les motifs indiqués à l'article R. 443-10, sur demande, ou après avis du conseil municipal.

L'arrêté d'interdiction du camping est pris après avis de la commission départementale d'action touristique. Faute de réponse de cette commission dans le délai de deux mois à compter de sa consultation, son avis est réputé favorable.

Les interdictions ne sont opposables que si elles ont été portées à la connaissance du public par affichage en mairie et par apposition des panneaux réglementaires aux points d'accès habituels vers les zones interdites.

Démarches lourdes et donc décourageantes pour une telle interdiction. L'arrêté est préfectoral quand il n'y a pas de P.O.S.

Article * R. 443-7.

Toute personne physique ou morale qui reçoit de façon habituelle, sur un terrain lui appartenant ou dont elle a la jouissance, soit plus de vingt campeurs sous tentes, soit plus de six tentes ou caravanes à la fois, doit au préalable avoir obtenu l'autorisation d'aménager le terrain et un arrêté de classement déterminant le mode d'exploitation autorisé.

En deça de ses effectifs, un propriétaire peut faire ce qu'il veut.

Article * R. 443-9-1.

Le stationnement des caravanes est interdit dans les bois, forêts et parcs classés par un plan d'occupation des sols comme espaces boisés à conserver, sous réserve de l'application éventuelle des articles L. 130-1 à L. 130-3, ainsi que dans les forêts classées en application du titre I^{er} du livre IV du code forestier.

Article * R. 443-9.

Le camping et le stationnement des caravanes pratiqués isolément ainsi que la création de terrains de camping et de caravanage sont interdits:

1° Sur les rivages de la mer;

2° Dans les sites classés ou inscrits, à l'intérieur des zones délimitées au 3° de l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, autour d'un monument historique classé, inscrit ou en instance de classement, dans les zones de protection du patrimoine architectural et urbain, ainsi que dans les zones de protection établies en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites: sauf en ce qui concerne les sites classés ou en instance de classement, des dérogations à l'interdiction peuvent être accordées par l'autorité compétente pour statuer, après avis de l'architecte des bâtiments de France et, le cas échéant, de la commission départementale des sites; en ce qui concerne les sites classés, des dérogations peuvent être accordées par le ministre chargé des sites ou, s'il s'agit de sites naturels, par le ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement après avis de la commission départementale des sites;

3° Sauf avis favorable du conseil départemental d'hygiène, dans un rayon de 200 mètres des points d'eau captés pour la consommation, sans préjudice des dispositions relatives aux périmètres de protection déterminés conformément au décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article L. 20 du code de la santé publique.

Quelques cas d'interdictions générales, mais auxquelles des dérogations sont prévues.

Plus de 2.000.000 de places de camping étaient réclamées; pour les trouver il suffisait de ne plus interdire le camping sauvage: c'est économique, simple, efficace! En conclusion, un décret qui ouvre la porte à tous les excès en toute légalité.

ANIMAUX

DEUX MILLIONS DE FRANCS POUR L'OURS : UN PREMIER PAS IMPORTANT VERS LA SAUVEGARDE DE CETTE ESPECE.

Le Fonds d'Intervention pour la Qualité de la Vie (FIQV) vient de décider de consacrer 2 millions de francs à la sauvegarde de l'ours des Pyrénées.

Dans un télégramme adressé le 16 Avril dernier, la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature a félicité Madame Huguette BOURCHARDEAU d'être le premier ministre de l'Environnement à s'occuper sérieusement de sauver cette espèce appartenant au patrimoine naturel national.

Depuis de nombreuses années, les associations de protection de la nature ont demandé aux ministres successifs, et récemment au Président de la République, d'établir d'urgence un plan pour sauver les derniers 15 ours présents encore dans les Pyrénées, victimes du braconnage et de la destruction du milieu (forêts en particulier).

Le plan proposé comprend un programme de sensibilisation de la population et des indemnisations pour les communes (manque à gagner pour l'exploitation forestière).

C'est donc un pas très important qui vient d'être franchi. L'ours est enfin reconnu comme une priorité par le Gouvernement.

CHASSE

Ces projets devront être présentés en tenant compte :

.des dispositions de l'annexe I, qui doivent être regardées comme des mesures impératives préfigurant les périodes de chasse arrêtées au niveau national,

.des dispositions de l'annexe II qui correspondent à des conseils techniques que l'expérience a montrés comme souhaitables pour une bonne gestion du gibier,

.des dispositions de l'annexe III qui fixe la présentation des arrêtés.

Vos propositions devront me parvenir pour le 1er juin 1984. TERME DE RIGUEUR

Elles seront accompagnées d'un compte rendu des conditions dans lesquelles se seront déroulées vos consultations.

Il m'importe en effet de disposer de ces éléments sans retard afin de pouvoir établir rapidement un bilan, base d'élaboration des mesures de décentralisation."

CHASSE

LES ASSOCIATIONS ONT LE DROIT A LA PAROLE POUR LES DATES D'OUVERTURE

Par circulaire PN/52 n°84/641 du 27 Mars 1984, le Ministre de l'Environnement a demandé aux préfets de réunir un groupe de travail comprenant des représentants d'associations de protection de la nature.

L'année dernière, il "conseillait" de nous consulter. Cette année, il "demande".

C'est donc une occasion à saisir. Vous trouverez ci-dessous un extrait de cette circulaire.

Nous vous demandons de nous tenir au courant des résultats positifs ou négatifs.

"Il est évidemment souhaitable que vos propositions soient établies dès cette année dans un souci de large concertation au plan local pour préfigurer la consultation d'une instance qui pourrait être mise en place pour jouer un rôle analogue à celui du C.N.C.F. au niveau national.

A cet effet, je vous demanderais dès cette année, de réunir un groupe de travail rassemblant le directeur départemental de l'agriculture, les représentants de la fédération départementale des chasseurs, de l'office national des forêts, d'associations de protection de la nature, des organisations professionnelles de l'agriculture et de la forêt privée.

Vos propositions seront à élaborer avec le plus grand soin et en plaçant vos collaborateurs et vos partenaires devant leurs nouvelles responsabilités.

Je souhaite pour ma part n'exercer qu'un contrôle réduit sur ces propositions et éviter par la suite toute modification des arrêtés initiaux, à moins de circonstances exceptionnelles.

...

TRANSPORT

MOTION SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

Au cours de son Assemblée Générale annuelle, la FRAPNA Isère a examiné la motion suivante :

La FRAPNA Isère déplore les décisions prises par le gouvernement à la suite des manifestations récentes des transporteurs routiers.

La détaxation progressive du gazole, qui coûtera chaque année plusieurs milliards à l'Etat, va en effet encourager l'acheminement des marchandises par la route, en particulier en transport international, où la détaxe sera totale.

Il est regrettable qu'il ne soit ainsi tenu aucun compte des nuisances, des accidents, des frais de voiries et des gaspillages d'énergie supplémentaires qui en résulteront.

La FRAPNA Isère note également que la concurrence faite à la SNCF sera renforcée, alors qu'à l'évidence, le rail est plus adapté que la route pour le transport lourd à longue distance.

La FRAPNA Isère souhaite qu'une taxe spéciale sur les poids lourds compensant les charges qu'ils imposent à la collectivité, soit créée en France, comme cela est déjà le cas en Suisse et en Autriche.

CHASSE - PECHE

CHASSE A LA TOURTERELLE : C'EST RAPE !

L'arrêté autorisant la chasse à la tourterelle du 1 au 21 mai a été signé malgré l'avis du CNPN (uninimité moins 2 abstentions).

La FFSPN a publié le communiqué suivant :

"La France à l'avant garde du mauvais exemple.

Alors que la France assure la présidence de la CEE, le Gouvernement Français vient à nouveau violer le droit communautaire en autorisant la chasse à la tourterelle en Mai en Gironde. Pour la troisième fois depuis mai 81, les tourterelles qui reviennent nicher vont faire l'objet de tirs de personnes qui osent se dire des gestionnaires de la faune.

La Directive Européenne pour la Protection des Oiseaux interdit la chasse pendant la période de reproduction au moment où les oiseaux reviennent sur leurs lieux de nidification. Les chasses de printemps sont donc illégales. Déjà en 1982 et 1983, la Commission a engagé des procédures d'infraction contre la France. Mais alors que notre pays demandait aux autres de respecter les lois communautaires, la France, présidente de la CEE, montre qu'elle ne tient pas plus compte de ces lois.

La dernière lettre du Ministère de l'Environnement écrivait :

"sans compter que tirer des animaux qui sont en route vers leurs lieux de ponte est une aberration écologique".

La décision qui vient d'être prise est en parfaite contradiction avec ces principes.

La chasse à la tourterelle au printemps, oiseaux affaiblis par la migration qu'ils viennent d'effectuer, est un non sens biologique.

La FFSPN s'élève avec vigueur contre cette décision et vient d'en appeler au Président de la République pour qu'il demande au Gouvernement de la France de respecter les lois de la protection du patrimoine biologique et celles de la communauté économique."

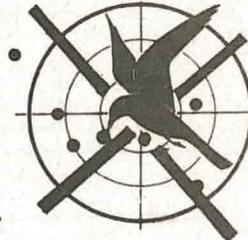
LOI PECHE : CA VA TRES MAL.

Le Sénat a examiné la loi pêche en 2ème lecture. Pratiquement, tout ce qui avait été apporté de positif par l'Assemblée Nationale aurait disparu. A savoir

- partie civile des associations
- responsabilité d'EDF en cas de vidange de barrages.
- débits réservés.

LE PLOMB DANS L'ESSENCE : CA VA MAL.

Sous pression des constructeurs français et italiens, la commission européenne n'a pas pris de décision le 15 Avril dernier et a reporté le choix de ces propositions au début mai. La manoeuvre dilatoire consisterait à dire qu'on veut étudier la pollution de l'air en général, ce qui permet de repousser toute décision aux calendes grecques.



AU
CHAPITRE
DES BLAMES

**UN ARRETE
DE TROP !**

*En mai, Madame le Ministre,
cessons de prendre les tourterelles
pour cible !*

En Gironde, le ministère de l'Environnement autorise la chasse à la tourterelle en mai, alors que ces migrateurs rejoignent leurs quartiers de reproduction et en pleine période de nidification des autres oiseaux !

L'autorisation de la chasse de la tourterelle pendant trois semaines au mois de mai en Gironde est acquise !

Qui en a décidé ainsi ?

Un comité sous la présidence de M. Letourneau, directeur de la Protection de la Nature ! Ce n'est pas une blague : voilà comment il protège la nature ! En admettant la chasse au moment où les oiseaux sont en pleine reproduction, ce directeur est plutôt celui de la destruction de la nature !

Qui a-t-on consulté ?

Le Conseil National de la Chasse et de la Faune sauvage ! Bien entendu, ceux qui s'insurgent le plus contre la main-mise des chasseurs sur la faune, patrimoine commun de tous les Français, n'ont pas été consultés : ils auraient été les empêchés de chasser n'importe comment !

Voilà donc comme on protège la nature en France : avouez qu'il y a de quoi rejoindre le Roc ! (Roc Aisne, B.P. 97, 02100 Saint-Quentin Cedex).

L' AISNE NOUVELLE

12 AVRIL 1984

VIE DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de la semaine internationale de lutte contre les pluies acides, les Amis de la Terre ont tenu le lundi 2 Avril une conférence de presse pour proposer des mesures concrètes et immédiates contre les nuisances causées par ce phénomène.

Simultanément, les membres de GREENPEACE ont assailli sept cheminées européennes en signe de protestation contre les effets de ces pluies. L'action a duré trois jours.

L'association Jeunes et Nature et la Maison de la Nature de Côte d'Or, viennent d'organiser le premier congrès "Animation Nature" à DIJON les 20, 21 et 22 Avril.

Les rapports des 3 commissions (pédagogie, partenaires/public, animateurs) ainsi qu'un dossier de presse peuvent être demandés à Jeunes et Nature 129, Bd St Germain 75006 Paris - tél. 16 (1) 326.19.26

ENERGIE

STAGES FFSPN

MOTION

A propos d'un barrage STEP (station de transfert d'énergie par pompage) sur le site du lac de Rabuons (en zone périphérique du Parc National du Mercantour) la FRAPNA, réunie en Conseil d'Administration le samedi 17 mars 1984, ayant pris connaissance des informations qui lui ont été communiquées par les associations locales de Protection de la Nature :

- remarque que le site de Rabuons a été exclu de la zone centrale du Parc lors de sa création en 1979 malgré son très grand intérêt écologique;
- s'étonne de l'acharnement d'E.D.F à s'attaquer au patrimoine naturel Français à travers les Parcs Nationaux;
- note que l'aménagement prévu est lié à la construction d'une ligne T.H.T. 400 000 volts, de Nice à la région Grenobloise, qui traverserait donc obligatoirement plusieurs secteurs de la zone centrale du Parc National du Mercantour;
- dénonce toute tentative d'atteinte à l'intérêt général sous prétexte de promouvoir une rentabilité énergétique à court terme, découlant des erreurs et des excès de la politique électro-nucléaire.

En conséquence, la FRAPNA s'oppose à ce projet STEP comme elle s'est opposée aux projets homologues dans les Parcs Nationaux de la Vanoise et des Ecrins ;

La FRAPNA assure de son soutien total les opposants locaux au projet visant le Parc National du Mercantour.

TELEGRAMMES

MADAME BOUCHARDEAU - SECRETARIAT ETAT ENVIRONNEMENT
92524 NEUILLY CEDEX

VOUS EXPRIMONS RESPECTUEUX REMERCIEMENTS SUITE DECISION
REALISTE HAUTEMENT POLITIQUE PROTECTION SITE LOYETTES -STOP-
LETTRE SUIVRA- FRAPNA CODERA-

MADAME ROYAL ENVIRONNEMENT PALAIS ELYSEE FAUBOURG ST HONORE
75008 PARIS

VOUS EXPRIMONS VIFS REMERCIEMENTS ET PRIONS BIEN VOULOIR
TRANSMETTRE RESPECTUEUSE GRATITUDE MONSIEUR PRESIDENT
REPUBLIQUE POUR DECISION HAUTEMENT POLITIQUE LOYETTES.STOP.
LETTRES SUIVRONT .-CODERA FRAPNA-

MADAME LAUMONNIER ENVIRONNEMENT HOTEL MATIGNON RUE DE
VARENNES 75007

VOUS EXPRIMONS VIFS REMERCIEMENTS ET PRIONS BIEN VOULOIR
TRANSMETTRE RESPECTUEUSE GRATITUDE MONSIEUR PREMIER MINISTRE
POUR ARBITRAGE REALISTE HAUTEMENT POLITIQUE LOYETTES-STOP-
LETTRES SUIVRONT-CODERA FRAPNA-

Le stage "littoral" se déroulera les 5 et 6 Mai 84 à LOCTUDY (29) : 150 F.

Inscriptions à adresser à M. LE DEMEZET SEPNB 186, rue A. France BP 32 29276 BREST Cédex.

Le stage "eau potable" aura lieu les 14,15,16 et 17 Juin au Centre de Loisirs de CHAMPANDRE, ST LUPICIN dans le Jura Prix : 300 F.

Le stage "sites et paysages" se tiendra les 23 et 24 Juin au Pays Basque.

Un stage sur la rédaction et la fabrication du bulletin d'association aura lieu du 3 au 8 Juillet dans les Hautes Pyrénées. Afin de constituer un dossier à ce sujet, il serait important que chaque association qui publie un bulletin fasse parvenir 2 exemplaires à la Fédération.
Par avance, merci.

MANIFESTATIONS

EUROPEENNES

9-11 Mai 1984

Nuisances et réaménagement des carrières. L'étude d'impact.
Ce stage se déroulera à Paris (Centre de Formation et de Documentation sur l'Environnement industriel, 99, bd Malesherbes, 75008 Paris).

15/18 Mai 1984

Technique pour l'environnement Env. YUG 84 - La 8e Foire
exposition se tiendra à Ljubljana en Yougoslavie (Gospodarsko Razstavisce, Titova 50, 61000 Ljubljana, Yougoslavie).

21/23 Mai 1984

Clean World International.
Une conférence internationale à Bruxelles étudiera les programmes d'amélioration de l'environnement de la Communauté (I.M Eldridge, Keep Britain Tidy Group, Bostel House, 37 West Street, GB Brighton BN1 2 RE).

14/16 Juin 1984

Un symposium sur la pollution des zones côtières aura lieu à Nantes, France.(Dr.J.CREPEY Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes, BP 1049 F 44037 NANTES Cédex)

POLLUTION

LINDANE

Les Amis de la Terre et la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes de Besançon sont intervenus auprès de Madame Huguette BOUCHARDEAU, Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie, au sujet des dépôts du lindane dans le Haut-Rhin afin de trouver une solution rapide à cette sorte de pollution chimique.

Le lindane est un insecticide organo-chloré contenant au moins 99% de l'isomère gamma du HCH (hexachlorocyclohexane). Très soluble dans les corps gras, il se concentre le long de la chaîne alimentaire ; il peut provoquer des atteintes du système nerveux et peut être responsable de certains cas de stérilité. Malgré cela, le lindane continue à être utilisé en agriculture.

Dans le Haut-Rhin, à Huningue, jusqu'en 1974, existait une usine appartenant à la Société des Produits Chimiques Ugine-Kuhlmann, spécialisée dans la fabrication du lindane.

La Commission Permanente d'Etude et de protection des Eaux Souterraines et des Cavernes ainsi que les Amis de la Terre ont demandé et exigé le retrait immédiat par la Société des produits Chimiques Ugine-Kuhlmann de tous ses dépôts, le transfert des déchets en containers étanches vers des lieux de retraitement et de neutralisation, sous contrôle des associations de protection de la Nature et des élus locaux des régions concernées, ainsi que la remise en état des sites. Il n'est pas question de tolérer plus longtemps la présence de ces matières dangereuses. Les pouvoirs publics et les industries chimiques se prétendent responsables, et pourtant ces produits n'ont pas été recyclés comme il avait été prévu de le faire (en acide chlorhydrique et trichlorobenzène). Il devient urgent d'entreprendre toutes ces opérations. Il serait indécent que, pour des raisons financières, on laisse planer une telle menace sur les populations et sur notre environnement.

SITES & MONUMENTS

Lettre de Monsieur Charles HERNU, Ministre de la Défense à Madame Monique COULET, Présidente de la FRAPNA.

Madame la Présidente,

Par une correspondance en date du 1er décembre 1983, je vous faisais savoir que j'avais confié au chef de la mission du domaine et de l'environnement le soin de mener une enquête sur les activités extra-militaires ayant pour cadre le camp de la Valbonne et de prendre contact avec vous, à cet effet, afin que soient examinées toutes les dispositions pouvant être prises pour sauvegarder les richesses naturelles du camp.

Une rencontre en ce sens a eu lieu à la Valbonne le 17 Février 1984, à laquelle vous avez participé en compagnie d'autres représentants d'associations de protection de la nature et en présence des autorités militaires responsables du camp.

A la suite de cette réunion de travail marquée par un esprit d'entente réciproque, je suis en mesure de vous confirmer la teneur des mesures qui avaient alors recueilli votre assentiment.

Tout d'abord, les activités extra-militaires à caractère public, pouvant perturber l'équilibre du milieu naturel de la Valbonne sont interdites pendant toute la période sensible de la nidification qui s'étend du 1er février au 1er Août. Les manifestations visées sont les épreuves de rallye automobile et d'endurance moto ainsi que les dressages de chiens.

En dehors de cette période de l'année ainsi neutralisée, ces manifestations pourraient éventuellement avoir lieu et se dérouler dans les parties écologiquement les moins sensibles du camp, principalement les zones nord et est que vous avez désignées à ce titre lors de la réunion du 17 Février 1984. Le reste du camp serait généralement fermé à ce type d'activités.

J'ai donné toutes les instructions utiles pour que l'autorité militaire veille tout particulièrement au respect de cette double neutralisation temporelle et spatiale du camp.

J'estime que cette mesure est de nature à exercer des effets bénéfiques sur l'équilibre de la faune et de la flore à la Valbonne. Dans mon esprit, elle représente la contribution de mon département ministériel la plus adaptée à la protection de ce site pour lequel vous avez manifesté un vif intérêt scientifique.

Charles HERNU

La FRAPNA remercie Monsieur C. HERNU de l'intérêt qu'il a personnellement porté au problème du site de la Valbonne et des mesures proposées qui constituent un excellent compromis entre l'intérêt biologique et patrimonial du site et la demande extérieure en espaces de loisir. Le partage proposé semble judicieux dans l'espace et dans le temps tout en étant conciliable avec les activités propres du camp militaire.

EUROPE

DIX ANS DE POLITIQUE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT

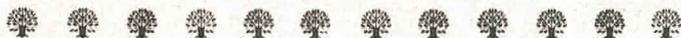
Le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) a organisé une réunion des rédacteurs de bulletins écologiques européens et de journalistes spécialisés destinée à célébrer le dixième anniversaire de la politique européenne de l'environnement les 28 et 29 novembre à Bruxelles.

Des responsables des institutions communautaires - Commission, Parlement, Conseil, Comité Economique et Social - en ont dressé un bilan "mi-figue, mi-raisin" : des résultats non négligeables ont été atteints mais trop souvent l'environnement est sacrifié sur l'autel de la politique budgétaire. Pour M. M. Tritsis, Président du Conseil des Ministres de l'Environnement de la CEE, les progrès réalisés depuis dix ans sont considérables, mais des signes inquiétants de dégradation de l'environnement de la Communauté sont manifestes. M. Collins, Président de la Commission Environnement du Parlement Européen, a rappelé que l'un des problèmes essentiels de cette politique se situait au niveau de sa mise en vigueur dans les Etats membres : près d'une centaine de textes législatifs adoptés sont à mettre en application. D'autre part, il est nécessaire d'intégrer la politique de l'environnement aux autres politiques de la Communauté.

L'environnement est l'une des principales préoccupations des Européens

Tel est l'un des résultats de la première enquête réalisée dans les dix Etats membres sur le thème de l'environnement et qui ont été présentés à l'occasion de cette manifestation. Entre 20 et 30 % des Européens se plaignent des problèmes d'environnement là où ils habitent. Ceux qui s'inquiètent de l'évolution de l'environnement dans leur pays ou dans le monde, sont beaucoup plus nombreux : entre 70 et 80 %. Pour l'environnement quotidien et local, les principales causes des préoccupations des Européens sont en ordre décroissant : l'enlaidissement du paysage, le bruit, la pollution de l'air, la disparition des bonnes terres de culture, le manque d'accès aux espaces et à la campagne, la pureté de l'eau potable. Pour l'environnement national ou planétaire, le sondage montre que les Européens s'inquiètent surtout des dommages causés à la faune marine et aux plages par les accidents ou dégazages pétroliers et de la manière de se débarrasser des déchets de l'industrie chimique et des déchets nucléaires. Parmi les autres sources d'inquiétudes, notons : la disparition de certaines plantes ou espèces animales et l'épuisement des ressources forestières mondiales.

Enfin, l'enquête tire la conclusion que 60 % des Européens estiment plus important de protéger l'environnement que de maintenir les prix. Il en va de même en ce qui concerne la priorité entre protection de l'environnement (59 %) et croissance économique (27 % seulement).



PARLEMENT EUROPEEN - VASTE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Le Parlement Européen en adoptant un rapport sur la lutte contre les pluies acides a demandé à la Commission européenne d'établir à bref délai un vaste programme de lutte contre la pollution atmosphérique. Les émissions des principaux constituants de la pollution atmosphérique dans la CEE devront être réduits de moitié au cours des cinq prochaines années et une nouvelle fois de moitié au cours des cinq années suivantes. La Commission est également invitée : à lancer un programme d'action axé sur l'industrie énergétique ; à dresser un cadastre européen des dégâts en forêts ; à coordonner la recherche scientifique ; à intensifier, conjointement avec les pays scandinaves, les négociations à ce sujet avec les pays de l'Europe de l'Est. (Doc. 1-1168/83)

Rapport sur la lutte contre la pollution de la Mer du Nord

En adoptant à l'unanimité la résolution présentée par Mme J. Maij-Weggen, le Parlement Européen a demandé que l'on assure une protection efficace de la Mer du Nord contre la pollution en élaborant une convention unique. D'autres mesures devraient également être prises : interdiction de jeter dans la mer les eaux résiduelles et de nettoyer en mer les cuves de pétrole ; possibilités de retenir les navires dans les ports de la Mer du Nord et interdiction de l'accès à ces ports en cas d'infraction ; création d'un collège consultatif central de la protection de la Mer du Nord. (Doc. 1-1173/83)

La Conférence internationale "Mer du Nord" des Ministres de l'environnement de tous les Etats côtiers de la Mer du Nord ayant pour thème sa protection, sera organisée par la République Fédérale d'Allemagne à Brême les 31 octobre et 1er novembre 1984. (Agence nationale allemande)

Elle sera précédée d'une réunion de toutes les associations de protection de l'environnement de ces Etats les 27 et 28 octobre 1984 et la protection des rivages, thème de la Campagne du Centre européen d'Information pour la Conservation de la Nature, y sera largement débattue. (Agence nationale allemande)

RIVES

ET

RIVAGES

La 4e conférence Ministérielle Européenne sur l'Environnement a eu lieu à Athènes du 25 au 27 Avril. Elle a réuni tous les Ministres de l'Environnement des pays membres du conseil de l'Europe et d'un certain nombre d'autres pays européens invités à titre d'observateur.

Les travaux ministériels ont été basés sur le rapport "les zones côtières, rives fluviales et lacustres ; leur planification, aménagement et gestion en compatibilité avec l'équilibre écologique" présenté par la délégation grecque.

La première partie du rapport donne un aperçu général de la situation actuelle des littoraux et rives en Europe. Elle est suivie du "Guide des grandes options" qui formule des politiques en matière d'aménagement, d'administration, de législation, d'éducation et de recherche ; des politiques concernant les utilisations et la mise en valeur (agriculture, industrie, tourisme, logement, énergie, transports, etc) ; enfin, des politiques concernant la protection des espèces et des écosystèmes menacés ainsi que la sauvegarde des biotopes.

C'est un programme d'actions concrètes, fondé notamment sur le principe de la prise en compte du facteur environnement dans toute planification économique et foncière.

Cela signifie :

que les ressources environnementales doivent être considérées à la fois comme le fondement du développement économique et comme le facteur qui marque les limites de ce développement.

que la politique en matière d'environnement doit faire partie intégrante de la politique économique.

EUROPE

PLUIES ACIDES - UNE SOLUTION EUROPEENNE S'IMPOSE

Le problème des pluies acides et leurs conséquences néfastes a été largement débattu lors de la 35e Session de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Les parlementaires européens ont recommandé au Comité des Ministres d'élaborer une Convention européenne sur la lutte contre la pollution atmosphérique qui serait également ouverte aux Etats non membres. Cette convention tiendrait compte des principes contenus dans les diverses directives des Communautés Européennes et tendrait à compléter et à renforcer la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique à longue distance. Elle devrait inclure des mesures spécifiques telles que l'introduction de l'essence sans plomb et des normes réduisant d'au moins 50 % les émissions d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote provoquées par les installations utilisant des combustibles fossiles et par les véhicules à moteur. (Doc. 5158)

LA SITUATION FORESTIERE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

La destruction massive de forêts - entre 15 et 20 millions d'hectares par an - frappe actuellement de vastes régions du monde en développement et risque, si des mesures ne sont pas prises pour l'enrayer, d'aboutir à un déboisement complet d'ici 40 ans. Alarmée par l'important déficit du commerce du bois dans la zone du Conseil de l'Europe, l'Assemblée Parlementaire a recommandé au Comité des Ministres que les Etats membres essaient de redresser cette situation en Europe occidentale et aident les pays en voie de développement à faire de même. En aidant ainsi ces pays, ils devraient favoriser : un véritable développement économique dans les régions rurales, l'établissement d'une administration forestière et d'un système d'enseignement forestier efficaces. Ils devraient également mettre en vigueur des plans de coupe et contribuer à la sauvegarde des forêts, surtout dans les bassins de captation d'eau et dans les régions situées en bordure des déserts. Des mesures pour accroître l'autonomie européenne devraient être prises, notamment : le reboisement sur les terres peu propices à l'agriculture, l'usage plus économique des produits résiduels du bois, une gestion rationnelle des petites propriétés, l'adoption de "politiques de zonage" protégeant les forêts des empiètements urbains et industriels, et la prévention des pratiques de certains exportateurs consistant à inonder des terres à bas prix. Enfin, il faut prendre des mesures sévères contre les deux principaux dangers qui menacent actuellement les forêts européennes : les précipitations acides et les incendies. (Doc. 5148)



SUEDE - ZONES HUMIDES EN DANGER DANS LE SUD

Les zones humides sont en danger dans les provinces de Jönköping, Kronoberg, Kristianstad, Halland, Älvsborg et Skaraborg. C'est ce que montre un inventaire réalisé par "The National Swedish Protection Board" de 1980 à 1982. Dans 10% des cas, un endiguement avait déjà eu lieu, alors que ces mêmes zones étaient vierges en 1976. Quelques zones dont la protection est vitale ont aussi fait l'objet de projets d'endigements. Pour protéger ce qui reste, on préconise une nouvelle législation. D'en faire des réserves est trop coûteux et le personnel manque. Cet inventaire a au moins eu le mérite d'attirer l'attention sur les zones encore vierges, mais des mesures de protection semblables à celles en vigueur pour les gravières s'imposent : interdiction d'exploitation sans indemnisation (Svenska Dagbladet, 21.12.83).



UTE.....DERNIERE MINUTE.....DERNIERE

AUX ASSOCIATIONS

AVEZ-VOUS PAYE VOTRE COTISATION 1984 ?

NOUS VOUS RAPPELONS QU'ELLES DOIVENT ETRE PAYEES AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE SI VOUS VOULEZ VOTER.

ELLES DOIVENT ETRE CALCULEES SUR LE NOMBRE D'ADHERENTS AU 31 DECEMBRE 1983.

NOUS VOUS RAPPELONS LES MODES DE CALCULS.

Associations membres : 3F par adhérent minimum 400 F par association.

Union ou associations régionales membres : 3F par adhérent ou 40 F par Association qui ne s'occupe pas exclusivement de la protection de la nature

Associations correspondantes : cotisation annuelle forfaitaire de 500 F

Membre individuel : 500 F pour les membres donateurs
3000 F pour les membres bienfaiteurs.

La lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : Y. BENASSI

Rédaction : F.F.S.P.N. - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES - Commission paritaire en cours
8, Villa des Fleurs - 92400 COURBEVOIE

Vente par Abonnement

